



Signature d'un avenant pour une validite d'un an

Par **steph54**, le **03/01/2010 à 14:46**

Bonjour,rnrntravaillant depuis 17 ans dans une entreprise,celle ci a ete rachetee et la nouvelle direction veut me faire signer un avenant (je ne possede pas de contrat de travail)avec une baisse de mon salaire,si je ne signe pas quelle risque?????rnrnje suis un CDR en electromenager, baisse de mon fixe mais compenser par des primes sur des objectifs non connusrnavenant valable du 01012010 au 31122010 et apres???????rnrnMerci de votre aide.rnrncordialement.

Par **DSO**, le **03/01/2010 à 20:49**

Bonsoir,rnrnL'employeur peut éventuellement renoncer à son projet, (ce qui m'étonnerait) ou vous licencier, ce qui me paraît la solution la plus vraisemblable.rnrnCordialement,rnDSO